

témoignage (divorce) et carte d'identité

Par **smooth**, le **16/10/2005** à **19:11**

Bonsoir,

Une personne peut témoigner, mais a récemment perdu sa carte d'identité et permis.
Comment pourrait-elle faire une attestation de témoignage dans le cadre d'un divorce ?

Une photocopie recto verso d'une carte étudiant ? Image not found or type unknown

autre ? Image not found or type unknown

Obtenir sa nouvelle carte d'identité ne convient pas pour ce témoignage, par manque de temps ? Image not found or type unknown

merci Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **16/10/2005** à **19:27**

copie d'acte de naissance peut être non ?

Par **smooth**, le **16/10/2005** à **19:41**

ok merci Image not found or type unknown

je vais lui dire, mais j'ai une autre question Image not found or type unknown

2 autres témoins ont fait une attestation, on devine clairement aux propos qu'ils savent que c'est un témoignage, et ont d'ailleurs joint la photocopie recto verso de leur carte d'identité, mais la personne ayant demandé les témoignages a oublié un paragraphe final comme quoi ils disent savoir que c'est en vue de production en justice, etc.

Est-ce primordial d'être aussi pointilleux pour un témoignage destiné à un divorce ?

sinon elle retournerait les voir, ils accepteraient, mais ils ne sont pas à côtés Image not found or type unknown
enfin, ce serait [size=59:3i3x8pak]pénible[/size:3i3x8pak]

Par **Olivier**, le **16/10/2005** à **19:42**

les règles sont extrêmement précises, même pour un divorce (la procédure civile est parfois

cruelle...)

Sinon je me demande si la photocopie du livret de famille pourrait pas coller aussi à la réflexion !

Par **smooth**, le 16/10/2005 à 20:13

[quote:2vf5wvpo]Je délivre la présente attestation à M

.....

et je suis avisé du fait qu'elle doit être produite en justice.

Je suis informé qu'en cas de fausse déclaration, je m'expose à des sanctions pénales

Fait le
à Signature

(ci-joint copie d'une pièce officielle d'identité comportant ma signature)[/quote:2vf5wvpo]

source :

[url:2vf5wvpo]http://www.divorce-famille.net/pages/attestation.htm[/url:2vf5wvpo]

déjà que je demanderai de refaire (enfin, ce n'est pas moi mais on s'en fiche), j'aimerais avoir confirmation que ce modèle convient pour un témoignage destiné à un divorce.

:wink:

d'autre part le final répond à ma 2onze question Image not found or type unknown

Par **germier**, le 16/10/2005 à 21:30

[b:22a9ggi6]Olivier[/b:22a9ggi6]

euh,

j'ai le livret de ma belle famille, mon bof, le frère de ma femme s'appelle Olivier GERMIER

J'atteste que moi Olivier G...etc...et j'y joins la copie du livret de famille

[b:22a9ggi6]Smooth[/b:22a9ggi6] indique copie d'une pièce officielle d'identité avec la **signature**

Est ce que ma carte de pêcheur suffit ?

Il y a un problème, c'est que je ne signe pas aujourd'hui comme il y à 9 ans, 9 mois et 20 jours (la carte d'identité étant valable 10 ans)

même mon banquier ne vérifie pas signature